

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

15 juillet 2015

DROIT DES ÉTRANGERS - (N° 2923)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 38

présenté par

M. Coronado, M. Molac, Mme Abeille, M. Alauzet, Mme Allain, Mme Attard, Mme Auroi,  
M. Baupin, Mme Bonneton, M. Cavard, M. de Ruy, Mme Duflot, M. François-Michel Lambert,  
M. Mamère, Mme Massonneau, Mme Pompili, M. Roumegas et Mme Sas

-----

**ARTICLE 7**

À l'alinéa 5, après le mot :

« menace »,

insérer le mot :

« grave ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

L'ordre public étant une conception vague et les conséquence étant extrêmement large (puisque l'alinéa 5 permet le retrait du titre), il est proposé de le circonscrire aux cas de menaces grave à l'ordre public (comme l'évoque l'article 521-1 du même code).